

Valence, le 10 DEC. 2025

Direction Direction des Politiques Territoriales

Service Service Habitat-Territoires

Contact Brigitte PION

Tél. : 04 75 79 81 86

Courriel : urbanisme@ladrome.fr

Réf : 2025/D/009156

Vos Réf :

Reçu le

15 DEC. 2025

ST SORLIN EN VALLOIRE

Objet : Projet de modification simplifiée n°4 du PLU de Saint-Sorlin-en-Valloire

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, vous nous avez transmis pour avis le projet de modification simplifiée n°4 du PLU de Saint-Sorlin-en-Valloire.

Après étude des documents, nous vous faisons part des observations suivantes :

AU TITRE DES BÂTIMENTS :

Aucune observation à formuler.

AU TITRE DES DÉPLACEMENTS :

Ce projet de modification simplifiée n°4 du PLU de la commune de Saint-Sorlin-en-Valloire vise, entre autres, à faire évoluer le PLU sur le secteur de l'OAP du secteur « Bellangon » classé en zone 1AU.

Ce point de modification du PLU n'appelle pas de remarques particulières. Il convient simplement de rappeler que la RD 463, qui dessert cette zone pavillonnaire, n'a pas d'autre vocation et de fait aucun intérêt au titre de liaison départementale. Aussi, la commune est invitée à envisager son intégration dans la voirie communale et à se rapprocher de la Direction des Déplacements pour définir les modalités de son déclassement.

AU TITRE DE L'ENVIRONNEMENT :

Au titre de la gestion de l'eau

La commune est située dans le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bièvre Liers Valloire – <https://www.cle-bievre-liers-valloire.fr/>

Elle devra veiller à ce que les modifications de son PLU soient compatibles avec le plan d'aménagement et de gestion durable du SAGE et conformes à son règlement.

Au titre de la politique environnement

Aucune observation à formuler.

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

HÔTEL DU DÉPARTEMENT

26 AVENUE DU PRÉSIDENT HERRIOT, 26026 VALENCE CEDEX 9

ladrome.fr   



Au titre de la politique sports de nature

Aucune observation à formuler.

Au titre de la politique Espaces Naturels Sensibles

Aucune observation à formuler.

AU TITRE DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE :

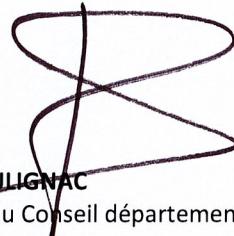
Les modifications envisagées au PLU demeurent sans incidence sur l'activité agricole ; elles concernent les zones urbaines et le commerce : aucune observation à formuler.

CONCLUSION :

En conclusion, le Conseil départemental de la Drôme émet un avis favorable au projet de modification simplifiée du PLU sous réserve de la prise en compte des observations formulées ci-dessus.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma parfaite considération.

Bien à vous,



Franck SOULIGNAC
Président du Conseil départemental

Copie pour information à :

- Mme Marie-Aimée GASPARI, Préfète de la Drôme
- Mme Emmanuelle ANTHOINE, Conseillère départementale du canton de la Drôme des Collines
- M. David BOUVIER, Conseiller départemental du canton de la Drôme des Collines

Le Département de la Drôme assure un traitement informatique et papier des données personnelles qui lui sont confiées pour répondre à ses obligations légales et/ou ses missions de service public. Les données collectées seront traitées par les personnes dûment habilitées, elles seront conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire à la satisfaction de la finalité en question et ne sont en aucun cas cédées à un tiers à des fins commerciales et ne font pas l'objet d'une décision automatisée ni de profilage. Conformément au Règlement Général à la Protection des Données n° 2016/679 et à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer vos droits sur vos données auprès du service concerné ou auprès du délégué à la protection des données du Département (dpo@ladrome.fr) ou sur le site ladrome.fr (<https://www.ladrome.fr/e-contacter>) en justifiant de votre identité.



DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

HÔTEL DU DÉPARTEMENT

26 AVENUE DU PRÉSIDENT HERRIOT, 26026 VALENCE CEDEX 9

ladrome.fr   